



Initiales

Maire

DG

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DE WOTTON**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le **18^e** jour du mois de **juillet** de l'an **2016**, à **19 h 30**, à la salle du conseil municipal située au 396, rue Mgr L'Heureux, à Wotton, à laquelle sont présents :

Présences : Mme Katy St-Cyr, mairesse
M. Dominique Morin, conseiller
Mme Mathilde Noël, conseillère
M. Michel McDuff, conseiller
Mme Nicole Gagnon, conseillère

Absences : Mme Anouk Wilsey, conseillère
Mme Karine Grenier, conseillère

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Katy St-Cyr, mairesse, avise les personnes présentes que cette séance est enregistrée pour des fins de rédaction du procès-verbal et afin que le conseil s'y réfère au besoin.

La mairesse constate le quorum à 19 h 32. Me Katherine Beaudoin, directrice-générale et secrétaire-trésorière, est également présente et agira à titre de secrétaire d'assemblée.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2016-07-145

***Sur proposition de Michel McDuff,
Il est unanimement résolu***

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. Ouverture de la séance
 - 1.1 Adoption de l'ordre du jour
2. Décision concernant la tenue ou non d'un référendum relativement au Règlement 171-16 décrétant une dépense et un emprunt de 650 000 \$ pour la réfection d'une partie de la rue Gosselin Nord
3. Période de questions sur le sujet ci-haut mentionné
4. Levée de la séance

ADOPTÉE

Avant d'ouvrir le point 2, la mairesse précise le contexte du dossier de la rue Gosselin Nord, ainsi que le délai que la municipalité avait pour prendre une décision sur la tenue ou non d'un référendum en lien avec ce dossier.

2 Décision concernant la tenue ou non d'un référendum relativement au Règlement 171-16 décrétant une dépense et un emprunt de 650 000 \$ pour la réfection d'une partie de la rue Gosselin Nord

Résolution 2016-07-146

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement 171-16 décrétant une dépense et un emprunt de 650 000 \$ pour la réfection d'une partie de la rue Gosselin Nord le 6 juin 2016;



Initiales

Maire

DG

CONSIDÉRANT la procédure d'enregistrement du 23 juin 2016 et le résultat du nombre de 131 signatures et que le nombre requis pour la tenue d'un scrutin référendaire était de 113;

CONSIDÉRANT QUE, vu les circonstances, le conseil peut décider de tenir un scrutin référendaire ou de retirer le règlement;

***Sur proposition de Nicole Gagnon,
Il est unanimement résolu***

QUE, conformément à l'article 559 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le conseil municipal retire et abroge le Règlement 171-16 décrétant une dépense et un emprunt de 650 000 \$ pour la réfection d'une partie de la rue Gosselin Nord.

ADOPTÉE

3 Période de questions sur le sujet ci-haut mentionné

4 Levée de la séance

Résolution 2016-07-147

***Sur proposition de Dominique Morin,
Il est unanimement résolu***

QUE la séance soit levée à 20 h 04.

ADOPTÉE

**Katy St-Cyr,
Mairesse**

**Me Katherine Beaudoin,
Directrice générale et Secrétaire-trésorière**